

## LA PART INTOLÉRABLE : PEUT-ON INTÉGRER CE QU'ON NE PEUT TOLÉRER ?

PHILIPPE LEFEBVRE

**Résumé :** Il est un interdit assez central dans la loi mosaïque, celui du mariage des Israélites avec des non juifs. Or Moïse lui-même semble contrevenir à la Loi qu'il a édictée, du fait qu'il a épousé Séphora, une Madianite, alors que Madian est de surcroît l'une des nations « ennemies » d'Israël. Mais le texte biblique montre à plusieurs reprises, au sujet des sept nations ennemies ou à propos de David qui héberge un temps l'Arche d'alliance chez un Édomite, que la tolérance de l'étranger, conçu en tant que « païen », a des frontières étonnamment larges, au point que le Dieu d'Israël survient souvent par l'entremise de ces « gentils » qui, à l'instar de Séphora et de son père Jéthro, permettent indirectement au « peuple élu » de renouveler et d'approfondir son Alliance.

### LECTURES BIBLIQUES

La Loi fixe dans l'Ancien Testament les frontières du tolérable. Le Décalogue le fait d'une manière bien connue : il mentionne surtout ce qu'il ne faut pas faire (« *Tu ne tueras pas, tu ne commettras pas d'adultère...* ») et laisse ainsi ouvert un vaste champ d'action. Il s'agit alors de découvrir tout ce qui est à réaliser. Accompagnant le Décalogue, de vastes ensembles législatifs donnent des orientations à l'activité et aux relations et stipulent ce qui doit être à tout prix évité.

Or, ces délimitations entre ce qui est permis ou promu et ce qui demeure intolérable ne se font pas selon des frontières claires et discernables à coup sûr. Les actes réputés intolérables semblent sans cesse refluer au cœur même de ceux qui sont encouragés. Prenons un exemple. Dès le début du Décalogue, il est spécifié : « *Tu ne te feras*

*pas de statue ni aucune forme de ce qui est dans le ciel en haut, et de ce qui est sur la terre en bas, et de ce qui est dans les eaux au-dessous de la terre* » (Exode 20, 4). Or, cinq chapitres plus loin, le Dieu qui a donné cette interdiction à Moïse demande à ce dernier de fabriquer, pour abriter l'arche d'alliance, « deux chérubins d'or » dont il décrit la forme générale : chacun aura les ailes éployées et la face tournée vers le couvercle de l'arche (Exode 25, 18-21). Plus tard, Dieu ordonnera à Moïse de fabriquer un « brûlant » – une effigie de serpent ressemblant aux reptiles qui mordaient les Hébreux. Cette sculpture, exécutée en bronze, sera fixée au sommet d'une hampe où elle pourra être contemplée par tous (Nombres 21, 4-9). Dans les deux cas, l'ordre divin de représenter des créatures contrevient à l'ordre divin de ne pas le faire. Il s'avère aussi particulièrement téméraire : façonner des images de personnages angéliques n'introduit-il pas la tentation de vénérer ces êtres supérieurs ? Confectionner un serpent d'airain que l'on place sur un mât, n'est-ce pas rappeler le souvenir funeste d'un certain serpent qui hantait l'arbre de la connaissance (Genèse 3) ? N'est-ce pas fournir un dangereux objet aux potentiels « ophiolâtres » ? De fait, le serpent du désert sera plus tard utilisé par certains comme une idole ayant sa chapelle au temple de Jérusalem (2 Rois 18, 4).

On peut mettre ces apparentes suites d'ordres et de contre-ordres sur le compte des traditions différentes qui ont conflué pour former le texte biblique. Dans telle d'entre elles, l'aniconisme n'aurait pas été marqué et Dieu pouvait très bien commander que l'on fit des statues ; dans telle autre, l'interdit de la représentation se serait imposé et s'exprimerait en des lois répressives. Ce genre d'explication, sans doute juste dans ses principes, considère alors le texte non tant comme un tissage conscient que comme un amalgame d'éléments disparates. Nous avons rappelé plus haut deux passages essentiels situés dans le même flux de textes : le Décalogue et la description du sanctuaire du désert, inaugurée par la confection de l'arche et de ses chérubins. On ne saurait penser que ces passages cruciaux, dont la correspondance est affirmée (l'arche surmontée des chérubins est faite pour renfermer les tables du Décalogue), aient été placés là sans intention, quelle que soit l'origine de chacun.

C'est là ce que je voudrais évoquer dans cet article : pourquoi l'intolérable continue-t-il à entretenir des relations avec ce qui est toléré ou approuvé ? Pourquoi existe-t-il, au cœur même de ce qui est conforme, exemplaire, sacré, une part intolérable ? Comment les deux domaines – le permis et l'intolérable – continuent-ils à dialoguer et pourquoi faut-il qu'ils le fassent ?

## ISRAËL ET SES ÉTRANGERS : OÙ SONT LES SEUILS DE TOLÉRANCE ?

Je me propose d'illustrer ces questions par certains récits relatifs à Moïse. Le grand législateur d'Israël, qui a reçu la Loi de Dieu lui-même au mont Sinaï, entretient sous certains aspects des relations étranges avec la Loi qu'il édicte. Le Deutéronome est censé rassembler « *les paroles que Moïse a dites* » (Deutéronome 1, 1) ; or, parmi les lois essentielles qu'il a transmises, il en est une qui marque encore profondément le judaïsme de nos jours : l'interdiction du mariage avec des non Juifs (Deutéronome 7, 1-4). Moïse rappelle la liste traditionnelle des sept nations que le Seigneur chassera devant son peuple en Terre promise : « *les Hittites, les Guirgashites, les Amorites, les Cananéens, les Périzzites, les Hivvites et les Jébusites* ». Et il ajoute à l'adresse de son peuple : « *Tu ne t'allieras pas par mariage avec eux, tu ne donneras pas ta fille à leur fils et tu ne prendras pas leur fille pour ton fils ; car ils éloigneraient de moi tes fils, ceux-ci serviraient d'autres dieux, et le Seigneur se mettrait en colère contre vous : il te détruirait bien vite* » (Deutéronome 7, 3-4). Pas d'épousailles entre un Juif et le ressortissant d'un peuple étranger ; pourtant, Moïse est l'époux d'une femme étrangère. Il a convolé avec Séphora<sup>1</sup>, fille d'un prêtre de Madian.

Le législateur est donc en porte-à-faux avec la loi qu'il donne. On peut certes avancer qu'il a épousé sa femme avant d'avoir été choisi par Dieu et bien avant d'avoir promulgué cet ordre et que cette femme n'appartient pas à la liste des nations réprouvées. Il y a néanmoins dans cette situation quelque chose d'étonnant, de déplacé – faut-il dire : d'intolérable ? Moïse n'est pas l'époux d'une Israélite.

Avant de revenir sur ce cas surprenant du leader d'Israël, je propose un long détour en prenant comme point de départ les propos mêmes de Moïse. La liste des sept nations de Canaan avec lesquelles aucune relation matrimoniale n'est permise mérite qu'on s'y arrête. Cette énumération est problématique. Au lieu de fixer des frontières nettes qui séparent Israël des peuples répertoriés, elle brouille quelque peu les repères : qui sont donc finalement ces nations qu'il ne faut pas fréquenter ? Rien n'est moins clair. À cette liste récurrente – et changeante – s'oppose

<sup>1</sup> On adoptera ici l'adaptation habituelle, *Séphora*, du nom que l'on translittère parfois plus précisément de l'hébreu en *Tsipporah* (*Zipporah* dans les écrits en langue anglaise). Ce nom est la forme féminine du substantif *tsippor* qui signifie « moineau » et qui est aussi porté comme nom propre (cf. Nombres 22-24 : le roi de Moab, Balaq, est dit « fils de Tsippor »).

une autre qui paraît être beaucoup plus stable : celle des douze tribus qui sont censées former l'Israël à qui Moïse s'adresse. Or, nous constaterons qu'elle est plus labile qu'il ne semble. Moïse est le conjoint d'une étrangère et légifère contre les métissages : cette situation personnelle se détache sur une réalité de fond du même ordre, déconcertante, mouvante. Si nos textes établissent des frontières et dessinent l'espace d'un peuple, ils travaillent aussi à une certaine désorganisation intolérable de ces mises en place.

### LES SEPT NATIONS À ÉVITER SONT-ELLES SIX ?

Moïse a donc séparé nettement, sur la base d'un relevé précis, le tolérable et l'intolérable : les citoyens de sept nations sont interdits de noces avec Israël. Mais le répertoire des peuples prohibés instille quelques perplexités : tout d'abord, une de ces nations n'existe pas. Qui sont en effet les Guirgashites et où en trouve-t-on dans la Bible ? Personne n'a encore répondu à ces questions<sup>2</sup>. Les Périzzites ne sont pas davantage connus. Dans la Bible, leur nom n'apparaît que dans des listes<sup>3</sup>. De plus, s'il est proposé comme un nom de nation et adapté comme tel dans nos Bibles modernes, il pourrait tout aussi bien être traduit ; *perizzim* désigne en hébreu les habitants d'agglomérations sans rempart, « les paysans »<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> John Pairman BROWN développe, à propos des Guirgashites, une très intéressante hypothèse (*Israel and Hellas*, vol. II : *Sacred Institutions with Roman Counterparts*, Berlin & New York : Walter de Gruyter, coll. « *Beihefte zur Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft* », 2000, p. 193-198). Les Guirgashites seraient à rapprocher des Gergithes dont parle HÉRODOTE (*L'Enquête*, v, 112), « *les derniers représentants des anciens Teucriens* », c'est-à-dire des habitants de Troie et de sa région, Gergis étant une ville de Troade (vii, 43). De ce peuple chassé de son pays d'origine, une branche serait venue en Palestine. Il faut lire l'ensemble de ce parcours (avec le détour par les sibylles et leur possible influence en 1 Samuel 28), passionnant comme toujours chez Brown. Pour ce qui nous intéresse ici, nous n'avons dans la Bible aucun renseignement, mis à part leur nom, concernant les Guirgashites.

<sup>3</sup> Les Périzzites apparaissent aussi dans d'autres listes, celle par exemple de la fin du chapitre 15 de la Genèse. Dieu dit à Abraham qu'il lui donnera le pays occupé aujourd'hui par « *les Caïnites, les Quénizzites, les Qadmonites, les Hittites, les Périzzites, les Réphaïtes, les Amorites, les Cananéens, les Guirgashites et les Jébusites* » (Genèse 15, 20). Il serait intéressant d'étudier les croisements de listes dans la Bible (quels sont les noms qui constituent des jonctions entre listes ?), de faire la liste des peuples qui n'existent que dans des listes. Certaines nations font entrer dans nos textes une étrangeté qui confine au fantastique : les Réphaïtes de Genèse 15, 20 renvoient tantôt aux restes de populations anciennes (2 Samuel 21, 16-22), tantôt aux fantômes des morts (Isaïe 14, 9 ; 26, 14...). Voir quelques considérations sur les listes et leur esthétique dans le beau livre abondamment illustré de Eco Umberto, *Vertige de la liste*, Paris : Flammarion, 2009.

<sup>4</sup> On lit le terme *perizzim* en Esther 9, 19 pour qualifier les Juifs qui habitent les cités sans murailles : des Juifs peuvent donc être, en ce sens, des *perizzim*. Le singulier *perazî* se trouve en Deutéronome 3, 5 et 1 Samuel 6, 18 où il désigne les bourgades que je serais

D'autre part, bien des ethnies, infiniment plus présentes et menaçantes, ne sont pas mentionnées dans la liste. Parmi les groupes humains qui vivent sur le sol qu'Israël va bientôt fouler, il en est un de célèbre : les Philistins. Ils deviennent des ennemis proverbiaux dont les cinq cités sont enclavées dans le territoire qu'Israël occupera. Il en va de même pour les Anaquim qui seraient attendus dans l'inventaire : ce sont eux que les explorateurs envoyés naguère par Moïse ont d'abord identifiés (Nombres 13, 22-33). Ils constituent une race de géants impressionnants, qui vivent sur cette terre où tout semble à l'avenant de leur stature. Il est étonnant que leur nom, dûment répété dans les débuts du Deutéronome (1, 28 ; 2, 10-12), ne figure plus sur la liste noire.

Malgré ces incertitudes, le dénombrement des nations à éviter se veut normatif. On le retrouve dans le Deutéronome (20, 17), mais il figure auparavant six fois dans l'Exode<sup>5</sup>, puis cinq autres fois dans le livre de Josué qui vient à sa suite<sup>6</sup>, puis quatre fois encore, disséminé dans plusieurs livres bibliques : les Juges, les Rois, Néhémie et les Chroniques<sup>7</sup>. Or, dans ces dix-sept occurrences de la série des sept nations honnies, on ne trouve bel et bien sept nations que dans trois cas seulement. Les sept nations sont au nombre de six la plupart du temps ! Il y manque généralement nos Guirgashites inconnus. Ils sont par contre présents dans la liste que donne Néhémie 9, 8 – dans le passage de la grande prière des Lévites – mais les Hivvites en ont disparu<sup>8</sup>. De plus, le catalogue est difficile à mémoriser car le classement des noms varie sans cesse. On pourrait longuement continuer à commenter cet index et à s'en étonner. Ainsi, si les Jébuséens constituent effectivement une ethnie particulière centrée sur Jérusalem – appelée alors Jébus –, les Cananéens et les Amorites sont-ils des noms globaux, qui pourraient désigner l'ensemble des peuplades dont les Jébuséens, par exemple, font partie ? Selon une habitude que l'on peut repérer dans d'autres énumérations bibliques,

---

tent d'appeler littéralement « des cités d'openfield ».

<sup>5</sup> Il figure à deux reprises dans le passage essentiel du buisson-ardent : le pays « *ruisselant de lait et de miel* » est celui où habitent « *les Cananéens, les Hittites, etc.* » (Exode 3, 8 et 17). Les autres occurrences de la liste dans ce livre sont Exode 13, 5 (il n'y a que cinq nations) ; 23, 23 ; 33, 2 ; 34, 11.

<sup>6</sup> Voici les passages : Josué 3, 10 ; 9, 1 ; 11, 3 ; 12, 8 ; 24, 11.

<sup>7</sup> Voici les références précises : Juges 3, 5 ; 1 Rois 9, 20 ; Néhémie 9, 8 ; 2 Chroniques 8, 7.

<sup>8</sup> Cette prière fait allusion à Exode 3 : « *Tu as vu l'affliction de nos pères en Égypte* », dit Néhémie 8, 9 reprenant la célèbre formule de la scène du buisson-ardent en Exode 3, 7. Par contre les deux textes diffèrent en ce qui concerne la liste des nations (Exode 3, 8 et Néhémie 8, 8). Il n'y a que six nations dans les deux cas, et Néhémie intègre les Guirgashites, oubliant les Hivvites, alors que Exode 3, 8 fait l'inverse.

les parties et le tout sont donc mis sur le même plans<sup>9</sup>. Dans plusieurs cas, des hésitations se font jour quant à la zone d'habitat de certaines ethnies. Pour ne prendre qu'une seule illustration, en Josué 11, 3, le texte hébreu parle des Hittites, puis des Hivvites qu'il localise « *au pied de l'Hermon* ». Or, selon certains commentateurs, les Hivvites en question n'habitaient pas au nord, désigné ici par la septentrionale chaîne de l'Hermon<sup>10</sup> ; ils inversent alors les noms des peuples Hivvites et Hittites, une correction déjà faite dans le texte biblique avant notre ère par les traducteurs grecs, les Septante. Même si cet amendement est discuté, il montre à quel point la géographie des peuples considérés engendre parfois l'incertitude.

À la fin du livre de Josué, la liste complète des nations reparait : les sept peuples sont dûment cités, mais ils le sont dans une phrase si étrange qu'ils tendent à perdre leur substance ethnique pour devenir les prête-noms de tout étranger hostile. Le vieux Josué rappelle l'entrée en Terre promise, marquée jadis par la prise de Jéricho. Il dit à son peuple : « *Les maîtres de Jéricho vous ont combattus – les Amorrhéens, les Perizzites, les Cananéens, les Hittites, les Guirgashites, les Hivvites et les Jébuséens – mais je les ai livrés entre vos mains* » (Josué 24, 11). Les Hébreux ont bien conquis Jéricho dont les murailles sont miraculeusement tombées, mais nulle part il n'a été fait mention d'un combat organisé par les « maîtres de Jéricho ». À cette dernière formule semblent apposés les noms de notre liste, comme si les leaders de la cité des bords du Jourdain résumaient à eux seuls ces nations tout entières. Entre resserrement communal (les bourgeois de Jéricho) et extension du domaine de la lutte (sept nations coalisées), notre phrase semble clôturer dans ce livre l'usage de la liste des nations conspuées en lui donnant une portée symbolique et peut-être ironique. Le peuple d'Israël a été mis à même de vaincre des ennemis, ses victoires locales (à Jéricho) ont pu avoir l'envergure de triomphes grandioses (sur sept nations !) ; il n'empêche que ce même peuple, aux dires de Josué, ne sera pas capable de servir le Seigneur (Josué 24, 19) et qu'il transporte encore avec lui des dieux glanés à l'étranger (Josué 24, 23). Vaincre les nations tout en s'appropriant leurs divinités revient peut-être à ne pas les avoir vraiment

<sup>9</sup> En Genèse 14, 1 par exemple, au début d'une liste pleine d'ironie d'une coalition de rois étrangers, on trouve un certain « Tidal, roi des Goyîm ». Comme le terme *goyim* est un nom commun qui désigne les nations, ce roi engloberait sous son autorité chacun des royaumes de la gentilité sur lesquels règnent ses confrères rois.

<sup>10</sup> Dans le chapitre 34 de la Genèse, Sichem le Hivvite, éponyme de la future cité (Naplouse aujourd'hui), habite à quatre-vingts kilomètres au sud de l'Hermon.

vaincues, voire à être vaincu par elles<sup>11</sup>. L'ultime chapitre du livre de Josué jette donc le trouble : finalement, qui a vaincu qui ? La démarcation entre Israël et les (sept) nations est-elle toujours pertinente ? Face à ces peuples qu'il faudrait combattre, Rahab, la prostituée de Jéricho, a établi une alliance sans précédent avec les Hébreux, selon le deuxième chapitre du livre de Josué. Elle a ainsi sauvé sa vie et celle de tous les gens de sa cité qui s'étaient réfugiés chez elle. Cette Rahab « *a habité au milieu d'Israël jusqu'à ce jour* » (Josué 6, 25). Dans le corps même d'Israël, des dieux étrangers gisent toujours et des alliés inattendus fleurissent.

### LES DOUZE TRIBUS D'ISRAËL ENTRE DIX ET TREIZE

De même que l'on ne peut déterminer tout à fait le faisceau des nations avec lesquelles il ne faut pas convoler, de même la liste des tribus auxquelles Moïse s'adresse suscite parfois la perplexité. Nous ferons ici un bref survol de la question des tribus d'Israël en remarquant un certain nombre de difficultés et en nous laissant surprendre. Jean-Daniel Macchi a montré récemment que l'ensemble des douze tribus constituerait une organisation plutôt récente dans les textes bibliques (VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C.), issue de la méditation développée au moment de l'exil sur la réalité d'Israël et de ses structures mises à mal<sup>12</sup>. On ne saurait, selon cet auteur, utiliser les textes mentionnant le système dodécatribal pour reconstituer un Israël antique. Notre approche posera la question de l'intention des auteurs et rédacteurs qui sont intervenus pour élaborer les textes : pourquoi les listes de tribus différent-elles (leur ordre de citation varie, leur nombre aussi) ? Quelle image d'Israël est esquissée si ses constituants échappent à un dénombrement définitif ? L'ordre de ne pas s'allier par mariage avec des nations étrangères est donc à penser plus profondément si les groupes incriminés aussi bien que la communauté concernée ont des frontières fluctuantes ou poreuses. Une intolérable indécision s'est-elle installée dans nos textes ?<sup>13</sup>

<sup>11</sup> « *Graecia capta ferum victorem cepit* », dit HORACE (*Épîtres*, II, 1, 156), « *La Grèce conquise a conquis son farouche vainqueur* », pour évoquer la façon dont la culture grecque l'a emporté à Rome, qui s'était rendue maîtresse des antiques cités grecques.

<sup>12</sup> On se reportera à son étude savante : MACCHI Jean-Daniel, *Israël et ses tribus selon Genèse 49*, Fribourg : Éditions Universitaires/Göttingen, Vandenhœck et Ruprecht, coll. « *Orbis Biblicus et Orientalis* », 1999. Voir en particulier la section 3.2 : « Les systèmes tribaux israélites », p. 257-280, et la section 3.3 : « La tribalité comme mode de définition de l'identité d'Israël », p. 281-286.

<sup>13</sup> Ce qui surprend d'emblée est que le motif des douze tribus issues de douze frères n'est pas attribué d'abord à Israël. C'est d'Ismaël, le frère aîné d'Isaac, né d'Abraham et de l'Égyptienne Hagar, que naissent douze fils, auteurs de douze peuplades (Genèse 25, 12-18). Ces douze font l'objet d'une annonce solennelle de Dieu à l'endroit d'Ismaël : « *Il engendrera douze princes et je ferai de lui une grande nation.* » (Genèse 17, 20)

Restons dans le Deutéronome d'où nous sommes partis pour notre enquête. L'avant-dernier chapitre de ce livre (Deutéronome 33) déploie un grand morceau oratoire dans lequel Moïse adresse une bénédiction « personnalisée » à chacune des douze tribus. Il y en a bien douze et leurs noms reproduisent la liste la plus habituelle. Le chapitre fait ainsi écho à l'avant-dernier chapitre de la Genèse (Genèse 49) dans lequel Jacob bénit chacun de ses douze fils, les auteurs des douze tribus à venir. Mais, au chapitre précédent (Genèse 48), une perturbation s'est produite dans le nombre des fils de Jacob. Joseph avait disparu aux yeux des siens pendant des années, vendu qu'il avait été par ses frères : onze frères constituaient alors la fratrie<sup>14</sup>. Les ayant retrouvés en Égypte, Joseph fait aussi venir dans ce pays son vieux père Jacob. Celui-ci procède alors à une étrange adoption : « *Et maintenant [dit le vieux patriarche à Joseph], tes deux fils qui te sont nés au pays d'Égypte avant que j'arrive auprès de toi en Égypte, ils seront miens : Éphraïm et Manassé seront miens comme Ruben et Siméon* » (Genèse 48, 5). Joseph fut absent longtemps, il acquiert désormais trois places dans le collège fraternel, se retrouvant au même rang que ses fils. Avec ces deux jeunes gens qui, selon la décision de Jacob, montent d'un étage dans l'ordre généalogique et atteignent le même niveau que leur père et leurs oncles, le nombre des fils passe de douze – et même de onze au temps de l'éclipse de Joseph – à quatorze. Dans les fameux passages de bénédictions que j'ai mentionnés auparavant (Genèse 49), on en reste à douze : les fils de Joseph ne sont pas pris en compte, mais sont inclus dans la tribu de leur père. Par la suite, une autre solution de comput sera choisie : on parlera moins de la tribu de Joseph, mais plutôt des deux demi-tribus qui en sont issues – celle d'Éphraïm et celle de Manassé. On en reste ainsi à douze, mais au prix d'un arrangement : la scission d'une tribu

---

Parmi les groupes ismaélites figurent des peuples, tels Quédar ou Téma, qui appartiennent dans l'Ancien Testament aux parangons de la gentilité. Israël avec ses douze tribus se perçoit donc « au miroir des Gentils ». La répartition en douze tribus a aussi des illustrations ailleurs : Platon imagine une cité bâtie au centre d'un territoire qui est partagé en douze sections appelées tribus, correspondants aux douze grands dieux (*Lois*, 745, b-e). On pense également à la dodécapole des cités ioniennes. Sur les éventuels rapports entre Platon et la Bible, entre autres concernant la question des douze tribus, voir le livre intéressant et polémique de WAJENBAUM Philippe, *Argonauts of the Desert. Structural Analysis of the Hebrew Bible*, Londres : Equinox Publishing, coll. « Copenhagen International Seminar », 2011. Je remercie l'auteur de m'avoir envoyé la version française originelle de son manuscrit alors qu'il n'avait pas encore paru.

<sup>14</sup> Il y a en outre une sœur, Dina, dont on raconte, en Genèse 34, la tragique histoire qui commence par un viol. Elle disparaît ensuite, non sans réapparaître dans les femmes humiliées de la Bible. De même, Ismaël, outre ses douze fils, a engendré une fille, Basmat, qu'Ésaü prend pour femme (Genèse 36, 4) : le fils non élu, Ésaü, épouse donc la fille du fils non élu, Ismaël, de la génération antérieure.

en deux parties. La demi-tribu d'Éphraïm, lancée avec le statut modeste d'un groupe issu d'une fraction, prendra paradoxalement une telle ampleur qu'elle donnera son nom à l'ensemble du royaume du Nord<sup>15</sup>. Les deux demi-tribus deviennent parfois des tribus à part entière ; on retire alors du compte Lévi la tribu sacerdotale dont le statut est particulier puisqu'elle n'a pas de territoire. C'est une solution adoptée en particulier dans le livre des Nombres<sup>16</sup>.

Dans le livre des Juges, au chapitre 18, on assiste à la défection de la tribu de Dan : ses membres se désolidarisent de la communion tribale et partent vers le nord, créer une sorte d'État parallèle. Dans les trois derniers chapitres de ce même livre des Juges est raconté comment la tribu de Benjamin, après un viol particulièrement ignoble perpétré dans une de ses cités (Juges 19), est prise à partie par les tribus d'Israël. Lors d'une guerre fratricide, elle devient exsangue et risque même de disparaître. Les Hébreux se réunissent à Béthel et prient en ces termes : « *Seigneur, Dieu d'Israël, pourquoi faut-il qu'en Israël il manque aujourd'hui une tribu d'Israël ?* » (Juges 21, 3). Cette tribu survit tant bien que mal et donnera le premier roi, Saül, qui dit appartenir à « *la plus petite tribu d'Israël* » (1 Samuel 9, 21)<sup>17</sup>. Mais quand le royaume se scinde en deux, après le règne de Salomon, elle tend à disparaître. Les tribus du Nord font sécession et « *il n'y eut à suivre la maison de David que la seule tribu de Juda* » (1 Rois 12, 20). Même si un verset ajoute qu'un homme de Dieu, parlant à Juda, s'adresse aussi à Benjamin, qui semble faire cause commune avec elle, l'impression persiste que les Benjaminites ne constituent plus une réelle entité territoriale<sup>18</sup>. On en est à onze tribus, peut-être même à dix si l'on prend acte de la sécession des Danites.

<sup>15</sup> Après la scission du royaume de Salomon, hérité de David, deux entités se forment : le royaume du Sud, centré sur Jérusalem et appelé Juda, et le royaume du Nord avec pour capitale Samarie (1 Rois 11-12). C'est ce dernier royaume que les prophètes appellent régulièrement Éphraïm (cf. Isaïe 7, 9 ; Jérémie 31, 20, etc.).

<sup>16</sup> Voir MACCHI Jean-Daniel, *Israël et ses tribus...*, p. 262-264 : « Le système "B" sans Lévi ».

<sup>17</sup> Il est intéressant de noter que ce roi, appelé messie parce qu'il reçoit l'onction (« oint » se dit en hébreu *mashiah*, un terme adapté en français en *messie*), est choisi parmi une tribu en voie d'extinction. Juste après son onction, il est envoyé auprès du tombeau de Rachel (1 Samuel 10, 2) ; cette matriarche est morte en enfantant, bien qu'elle fût stérile, le petit Benjamin dont la tribu éponyme est issue. Saül le Benjaminite collectionne les circonstances qui conspiraient à empêcher sa venue au monde : le premier roi messie d'Israël émerge de la stérilité et de l'anéantissement.

<sup>18</sup> En 1 Rois 11, 31-32 est rapporté le geste symbolique d'un prophète. Il déchire son manteau en douze morceaux et confie dix de ces morceaux à Jéroboam, lui prédisant ainsi qu'il régnera sur le royaume du Nord, et ne garde qu'un seul morceau pour figurer le territoire judéen en passe de devenir le royaume du Sud. Où est le douzième morceau ?

## LE CLAN DE CALEB : UNE TRIBU DE PLUS EN ISRAËL ?

Cet effondrement de la confédération contraste avec ses premiers moments en Terre promise, tels qu'ils sont évoqués dans le livre de Josué. Quand Josué partagea le territoire du pays entre les différentes tribus, celle de Juda s'approcha d'abord pour recevoir son lot. Or, c'est Caleb, le Quénizzite, qui prit la parole afin de réclamer une part de territoire. Le statut de cet homme et de son clan n'est pas clair : forment-ils un groupe assimilé par la tribu de Juda ? Ou bien dédoublent-ils cette tribu, constituant avec elle deux entités autonomes ? Chaque hypothèse peut être étayée : Caleb reçoit seulement une cité, Hébron, qui relèvera plus tard du district de Juda ; lui et son groupe ne représenteraient donc qu'une enclave en Juda. Il n'empêche qu'il reçoit son lot à l'égal de Juda et des autres tribus, comme s'il était leur pair<sup>19</sup>.

Dans tous les cas, la présence du clan des Calébités est étrange. Caleb est présenté comme Quénizzite ; or, Quénaz, l'ancêtre éponyme de la tribu, est un petit-fils d'Ésaü, autrement appelé Édom (Genèse 36, 15). Caleb appartient donc à une nation ennemie d'Israël, Édom devenant, dès l'Ancien Testament puis dans le judaïsme des premiers siècles, un des noms proverbiaux de tout peuple non israélite, opposé à Israël<sup>20</sup>. Caleb a une histoire dans les récits bibliques : il a jadis été choisi, lui l'étranger, comme représentant de la tribu de Juda pour participer au groupe des douze explorateurs (un par tribu) envoyés par Moïse en Terre promise. On remarquera que la constitution de ce comité d'éclaireurs fait

---

Figure-t-il la tribu de Benjamin ? Une fois de plus, les douze tribus ne sont pas tout à fait douze. Le peuple de Dieu commence et finit toujours en deçà ou au-delà de ce qu'on imagine.

<sup>19</sup> On peut penser à une sorte de dédoublement comme c'est le cas pour la tribu de Joseph mentionnée juste avant : « *Les fils de Joseph formaient deux tribus, Manassé et Éphraïm.* » (Jos 14, 4). Jacques CAZEAUX a un beau passage sur ce Caleb en Josué 14 (dans *Le Refus de la guerre sainte. Josué, Ruth, Juges*, Paris : Cerf, coll. « Lectio divina », 1998, p. 39-41), dont voici quelques citations : « *Le Judéen du ive siècle, resserré autour de Jérusalem, s'attend à ce que sa tribu soit nommée en premier. [...] Or, le rédacteur fait immédiatement bifurquer Juda sur le clan étranger de Caleb. [...] Caleb [est] donc cet étranger, et bien plus qu'un étranger, puisque les Qénizzites font partie de la liste des nations condamnées d'avance, pour faire place à Israël (Genèse, chap. 15, v. 19, etc.). [...] Associé à Juda, le clan de Caleb donne le modèle d'une agrégation à Israël obtenue par le mérite.* »

<sup>20</sup> Dans le texte bref du prophète Abdias (21 versets), Édom est ainsi dénoncé sans que l'on puisse rattacher les faits reprochés à une situation historique précise (un événement du IX<sup>e</sup> siècle ou du VI<sup>e</sup> siècle ?). Le nom tend à désigner toute nation hostile. Sur le nom *Édom* donné aux Romains par les Juifs aux premiers siècles de notre ère, voir HADAS-LEBEL Mireille, *Jérusalem contre Rome*, Paris : Cerf, coll. « Patrimoines », 1990, p. 465.

l'objet d'une liste : douze tribus sont mentionnées, chacune déléguant un de ses membres, un « prince » (Nombres 13, 2). La tribu de Lévi n'y figure pas, mais les deux demi-tribus issues de Joseph sont traitées comme des tribus à part entière. La dénomination est inhabituelle dans un des deux cas : si l'on parle bien de la « tribu d'Éphraïm », on mentionne ensuite « la tribu de Joseph, la tribu de Manassé » (Nombres 13, 8 et 11). Pourquoi ne pas citer la seule tribu de Manassé ? Ce passage fournit donc l'exemple d'une liste de douze tribus dans laquelle on n'en trouve pas tout à fait douze, ou bien dans laquelle on ne trouve pas exactement la même douzaine<sup>21</sup>.

On peut également noter que le représentant d'Éphraïm est Osée, à qui Moïse, à ce moment-là, confère le nom nouveau de Josué (Nombres 13, 16). Éphraïm et Manassé sont qualifiés comme deux tribus à part entière et Josué reçoit un deuxième nom. La dynamique de la dualité ne s'arrête pas là. Dans la confrérie des douze qui partent reconnaître le pays, Josué va marcher du même pas que Caleb. Parmi les douze, ils font la paire. En effet, alors que dix des légats israélites s'effraient du pays qu'ils ont découvert et font un rapport qui démoralise leurs compatriotes<sup>22</sup>, Caleb et Josué, tout émerveillés, exhortent le peuple à entrer dans ce territoire : « *Le pays est très très bon* » annoncent-ils avec enthousiasme (Nombres 14, 7). Josué, le successeur de Moïse, et Caleb, le non Israélite, forment le bastion qui résiste à la peur et au découragement ambiant. Cet épisode, Caleb le rappellera en venant chercher auprès de Josué la part qui lui revient, selon le passage du livre de Josué que nous citons plus haut. S'adressant à son ancien compagnon de mission, il dit : « *Tu sais, toi, ce que le Seigneur a dit à Moïse, l'homme de Dieu, en ce qui nous concerne, moi et toi* » (Josué 13, 6) ; l'allusion est d'importance : Dieu a promis jadis que, parmi les gens de leur génération, seuls Caleb et Josué entreraient en cette Terre promise qu'ils ont immédiatement reconnue comme telle. Et Caleb de remémorer l'épisode de l'exploration : « *Mes frères, ceux qui étaient montés avec moi, ont fait fondre le cœur du peuple, mais moi, j'ai suivi pleinement le Seigneur, mon Dieu* » (Josué 14, 8).

<sup>21</sup> Dans la Bible des chrétiens, la dernière liste des tribus donnée figure dans le livre de l'Apocalypse (7, 5-8). Il y a bien douze tribus et pourtant il en manque deux. Au lieu de nommer Éphraïm et Manassé comme deux demi-tribus, on nomme Manassé comme tribu à part entière, ainsi que Joseph : Éphraïm n'apparaît donc plus. Il manque aussi la tribu de Dan : est-ce parce qu'elle a fait défection selon Jugés 18 ?

<sup>22</sup> Les émissaires mentionnent les nations qui peuplent le pays en une liste assez différente de celles des six ou sept que nous avons étudiées : Anaquites, Amalécites, Hittites, Jébusites, Amorites, Cananéens (Nombres 13, 28-29).

Quand Caleb, le Quénizzite, parle de « ses frères » israélites, il nous surprend, bien sûr, et oblige à reconsidérer la notion de fraternité. Elle tient, selon ses propos, non tant à une appartenance ethnique qu'à l'envoi en mission auquel Moïse procède au nom de Dieu et à la pleine adhésion au Seigneur et à ses chemins. Caleb inaugure audacieusement sa phrase par l'expression « mes frères » pour parler des Hébreux avec lesquels il n'a pourtant aucun lien de parenté, mais il la conclut plus hardiment encore en disant « mon Dieu » pour désigner le Dieu d'Israël. Caleb se présente enfin, quarante-cinq ans après sa première expédition en Terre promise, comme un homme que les années n'ont pas abattu : « *Je suis encore vigoureux comme au jour où Moïse m'a envoyé ; j'ai autant de force maintenant que j'en avais alors pour le combat* » (Josué 14, 11). En cela, il correspond à l'image que le dernier chapitre du Deutéronome a donnée de Moïse : « *Moïse avait cent vingt ans quand il mourut ; son œil ne s'était pas affaibli, et sa vigueur n'avait pas disparu* » (Deutéronome 34, 7).

Si Moïse n'a pas mis le pied en Terre promise, du moins Caleb y est-il entré dans les mêmes dispositions physiques que celles de Moïse à sa mort. Il y a aussi hérité d'un territoire dont Moïse avait ordonné l'octroi lorsqu'il formulait ses dernières volontés. Dans la personne de Caleb et dans celle de Josué, c'est d'une certaine manière Moïse qui pénètre en terre d'Israël. Ce binôme improbable manifeste en Caleb la part intolérable de l'étranger, un étranger configuré à Moïse lui-même et apparié à Josué, son successeur.

Cette géographie humaine fluctuante que nous avons observée – et dont on pourrait encore explorer longuement les configurations surprenantes – place le lecteur ou l'auditeur dans un registre inhabituel de réception des textes. Ni dans le Pentateuque ni dans la série des « livres historiques » il n'est possible de trancher définitivement entre Israël et les nations. Le répertoire des peuples à maintenir à distance s'avère problématique et celui des tribus d'Israël ne donne pas la définitive clarté ethnique que l'on serait en droit d'attendre<sup>23</sup>. Il y a certes un peuple de Dieu et des nations qui lui sont extérieures, mais bien malin qui peut dire

<sup>23</sup> L'usage de listes provoque un effet qu'analyse bien Bernard SÈVE dans *De haut en bas. Philosophie des listes*, Paris : Seuil, coll. « L'ordre philosophique », 2010, (voir en particulier p. 25-28), à savoir la décontextualisation. Dans une liste, « *les mots sont certes référentiels, et pourtant la référence [...] est comme suspendue ou inhibée* » (p. 27). Pour reprendre nos exemples bibliques, les noms de peuples et de tribus sont quelque peu suspendus, sortis d'un contexte géopolitique pour lequel nous n'avons plus de référence définitive.

sans hésitation où commence et où s'arrête le premier et au-delà de quelles frontières on passe chez les secondes. Devant la Terre promise à investir, la majorité des Hébreux, entraînée par ses chefs, renâcle à y entrer, allant jusqu'à blasphémer le nom de Dieu ; par contre, un étranger venu d'une race détestée prend parti publiquement pour le projet de Dieu. Caleb n'est pas un étranger puisqu'il connaît le Dieu Vivant et en comprend les voies. Alors que le peuple accuse Dieu de vouloir le faire mourir en l'engageant dans ce pays qu'il redoute, Caleb résume sa vie par cette phrase : « *Le Seigneur m'a fait vivre, comme il l'avait dit* » (Josué 14, 10)<sup>24</sup>.

### MOÏSE ET SES NOCES BARBARES

Reprenons la loi édictée par Moïse : elle interdit les mariages avec des hommes ou des femmes venus des sept nations énumérées auparavant. Cette loi est à la source d'une législation toujours en vigueur dans le judaïsme orthodoxe qui interdit les mariages mixtes. Or, nous l'avons rappelé, Moïse est l'époux d'une femme étrangère. On peut alléguer une circonstance atténuante : le peuple de Madian dont elle est issue descend, selon Genèse 25, 1-2, d'Abraham et de Quétoura, l'épouse que ce dernier prit après la mort de Sara. Mais, comme le peuple d'Édom qui passe pour descendre d'Ésaü, le jumeau de Jacob (tous deux étant petits-fils d'Abraham), Madian devient aussi dans la Bible un parangon des ennemis d'Israël. Si le sang d'Abraham coule dans les veines des Madianites, ceux-ci n'hésitent pas à menacer la survie d'Israël en diverses circonstances : ils affament ainsi les Hébreux entrés en Terre promise, en s'alliant à d'autres « fils de l'Orient » ; ils détruisent systématiquement toutes les récoltes et établissent leur camp aux armées puissantes sur le territoire même d'Israël (Juges 6-8). Pour Isaïe, toute libération collective du joug d'un oppresseur est comparée à une victoire sur Madian (Isaïe 9, 3).

L'incongruité qu'il y a pour le législateur d'Israël à être, par son mariage, en contradiction avec la loi qu'il promulgue, est mise en scène de manière audacieuse en Nombres 25. Le chapitre débute par un événement qui demeurera comme un traumatisme dans l'histoire d'Israël : les filles de Moab (la Jordanie actuelle) séduisent les Hébreux qui croisaient dans cette région lors de leur longue marche vers la Terre promise ; emportés

<sup>24</sup> Caleb a en outre un frère cadet, Othniel, qui deviendra le premier des juges d'Israël (Juges 3, 7-11 ; voir auparavant Juges 1, 10-15). Que la première institution d'Israël parvenue en Terre promise, la judicature, ait été inaugurée par un homme d'origine étrangère mérite d'être relevé.

par leurs passions, les hommes se laissent aller à adorer les divinités moabites, particulièrement Baal-Péor<sup>25</sup>. Dieu demande le châtement des sectateurs de cette idole. C'est dans cette ambiance de fâcheuse promiscuité qu'un homme d'Israël « *présenta à ses frères une Madianite, sous les yeux de Moïse et de toute la communauté des fils d'Israël* ». Alors un prêtre, Phinéas, rejoint le couple dans sa tente et transperce les deux de sa lance (Nombres 25, 8). « Sous ses yeux », donc, Moïse voit ce qu'il en coûte d'amener chez soi une femme de Madian, une action intolérable qu'il a depuis longtemps accomplie. Si vraiment les textes du Pentateuque ont été composés pour donner à Israël un passé et garnir sa mémoire d'ancêtres exemplaires, il était loisible aux auteurs de façonner des figures de héros libres de tout reproche. Pour promouvoir Moïse comme législateur d'Israël et prophète incomparable (Deutéronome 34, 10), ne pouvait-on le débarrasser de la flétrissure d'avoir convolé en noces barbares ?

#### UN HÉBREU ÉLEVÉ À L'ÉGYPTIENNE

Régulièrement dans l'histoire de Moïse, le motif de la frontière franchie vient en contrepoint du thème général que serait la figure du guide définissant les modes d'appartenance à Israël. Le contrepoint est discret, mais opiniâtre. Rappelons d'abord que l'éducation de Moïse est biculturelle. Né parmi les Hébreux, il tombe sous le coup de l'édit de génocide pris par le pharaon de son époque qui s'inquiète de voir les Hébreux proliférer dans son royaume : tous les nouveau-nés mâles des Israélites doivent être tués à la naissance. On connaît l'histoire : sa mère le place dans un berceau sur le Nil et il est recueilli par la fille de Pharaon, entourée de ses suivantes. L'enfant est confié à une nourrice juive qui n'est autre que sa mère biologique, puis, après l'allaitement, il est ramené à la princesse égyptienne. Celle-ci lui donne alors son nom : « *Elle l'appela du nom de Moïse car, dit-elle, je l'ai retiré des eaux.* » (Exode 2, 10). En hébreu, le verbe qui signifie « enlever, extraire » (*meshîtihi*, « je l'ai retiré ») inspire le nom Moïse (*Moshé*)<sup>26</sup>. Tout le verset multiplie d'ailleurs les allitérations et assonances comme

<sup>25</sup> Translittéré en *Beelphégor* dans la Septante, un vocable repris par la Vulgate, le nom est passé en français pour désigner à l'occasion divers types de démons et devient le titre d'un roman policier d'Arthur Bernède en 1927.

<sup>26</sup> On pourrait d'ailleurs comprendre ce nom comme un participe de ce même verbe « retirer » : « retirant ». Cette possibilité n'est pas sans faire sens dans l'histoire de Moïse : celui qui a été retiré des eaux fera un jour passer son peuple à travers les eaux, « tirant » les siens vers l'autre rive et l'enlevant aux mains des Égyptiens.

pour souligner la parenté de ce nom avec les sons de l'hébreu<sup>27</sup>. Mais il demeure que c'est une Égyptienne, pour laquelle l'hébreu est une langue d'esclaves qu'elle n'utilise guère, qui lui a attribué son nom. *Moshé* semble bien plutôt un terme égyptien, l'affixe – *mosé* qui est souvent employé dans les anthroponymes au sens de « né de, engendré de ». Ramsès par exemple, un nom qui apparaît dès le début de l'Exode pour nommer une ville (Exode 1, 11), désigne un pharaon « né du dieu Ra »<sup>28</sup>. Comme cela arrive régulièrement dans la Bible, l'insistance orchestrée sur un point fait ressortir, de manière tout aussi voulue, ce qui contredit ou contrebalance ce point. Vous entendez Moïse comme un nom hébreu et tout un verset conspire à souligner la mélodie hébraïque de ses phonèmes ; pourtant, c'est une Égyptienne parlant sa propre langue qui lui a conféré ce nom, un nom qui sonne de prime abord comme un vocable égyptien. Moïse a donc été élevé à l'égyptienne<sup>29</sup> et c'est lui qui fera sortir son peuple d'Égypte.

#### UN HÉBREU RÉFUGIÉ EN MADIAN

À l'âge adulte, Moïse prend conscience que les Hébreux souffrent en Égypte. En se portant au secours d'un de ses frères de race molesté par un Égyptien, Moïse tue ce dernier et doit fuir à l'étranger. Il se réfugie en Madian, un territoire difficile à localiser définitivement, que nos textes situent plutôt dans la péninsule du Sinaï. Là, il épouse Séphora, la fille de Jéthro, un prêtre madianite, dont il aura deux fils. Moïse continue la tradition illustrée par Joseph dans la Genèse : ce dernier avait épousé en Égypte la fille du prêtre de On<sup>30</sup> et en avait eu deux fils. Que des ancêtres respectables puissent épouser des étrangères, cela peut arriver, puisque nulle législation officielle n'avait encore été fixée<sup>31</sup>. Mais pourquoi

<sup>27</sup> Citons de manière assez littérale ce verset qui signale, non sans hardiesse, que Moïse eut le statut de fils de la princesse égyptienne : « *L'enfant grandit, puis [sa mère] l'amena à la fille de Pharaon et il fut pour elle un fils. Elle appela son nom (shemo) Moïse (moshéh), et elle dit : [c'est] que hors des eaux (min-hammayîm) je l'ai retiré (meshîtihu).* »

<sup>28</sup> Voir RÔMER Thomas, *Moïse*, « *lui que Yahvé a connu face à face* », Paris : Gallimard, coll. « Découvertes », 2002, p. 60-61. L'auteur montre, en se fondant sur les inscriptions égyptiennes, que le nom *Moïse* est bien attesté par ailleurs en Égypte : un officier porte ce nom, et un contremaître dans un village de la vallée des Rois.

<sup>29</sup> Les Actes des Apôtres transmettent même une tradition plus précise : « [Moïse] fut éduqué dans toute la sagesse des Égyptiens » (Apocalypse 7, 22).

<sup>30</sup> La Septante donne le nom grec de cette cité : Héliopolis, la ville du (dieu) Soleil.

<sup>31</sup> Dans la Genèse, Abraham demande instamment que la future femme de son fils Isaac soit prise dans sa parenté : Rébecca sera de fait la cousine d'Isaac. À la génération suivante, Rachel et Léa sont les cousines de Jacob. Quant aux fils de Jacob, ils semblent épouser des païennes : Juda convole avec une Cananéenne (Genèse 38) et Joseph avec une Égyptienne (Genèse 41). Deux cas extrêmes apparaissent dans la Genèse : ou bien

faut-il qu'elles soient filles de dignitaires religieux païens ? Cet aspect dérangeant, nos textes n'hésitent pas à le signaler.

De la même manière, rappelons que c'est au pays de Madian que Moïse s'approche de Dieu au buisson-ardent, dans la montagne du Sinaï, alors qu'il menait paître les troupeaux de son beau-père. La terre étrangère où il a rencontré sa femme est aussi celle où il rencontre Dieu. On pouvait penser pour ces situations à d'autres scénarios : Moïse en Égypte, prenant conscience de la misère de son peuple, aurait pu être visité par Dieu et épouser une femme d'Israël ; ainsi enraciné parmi les siens, il aurait alors pu commencer son œuvre de libération. Il en va tout autrement dans nos textes, comme si la survenue de Dieu faisait franchir des seuils de tolérance. Elle ne saurait avoir lieu selon des critères définis d'avance ni des arguments de convenance. La terre étrangère et les noces barbares constituent une initiation pour la rencontre inattendue avec l'Autre, peut-être même une première figuration de cette rencontre. Au buisson-ardent, Moïse se trouve en face d'un Dieu tout à la fois imprévu et intime ; or, réfugié et marié en Madian, il a déjà goûté à l'exotisme d'un accueil que rien n'annonçait et à la douceur d'un mariage improbable.

#### UNE ÉTRANGÈRE AU CŒUR DE L'ALLIANCE

Séphora a un rôle très discret auprès de Moïse et, à un certain moment, on comprend qu'ils vivent séparés (Exode 18, 2). Pourquoi ? Moïse a-t-il pris conscience que sa situation matrimoniale s'avérait inappropriée compte tenu de sa mission de leader d'Israël ? Le texte biblique ne nous dit rien à ce propos. En tout cas, une fois que le peuple a passé la mer Rouge, Jéthro, appelé avec insistance « le beau-père de Moïse », rejoint son gendre, accompagné de Séphora et des deux fils qu'elle avait conçus de Moïse. Il semble n'y avoir aucun contentieux entre Moïse et son épouse, pas plus qu'il n'y en a entre Moïse et Jéthro. C'est d'ailleurs à cette époque que Jéthro organise le système de judicature par délégation que Moïse met aussitôt en place en Israël (Exode 18) : un prêtre païen est ainsi à l'origine de la première organisation d'Israël.

Si nos textes n'accordent à Séphora qu'une présence effacée, du moins lui attribuent-ils un geste décisif : c'est elle qui fait entrer son fils dans l'alliance avec le Dieu d'Israël. Il nous est étrangement raconté

---

le mariage avec une étrangère, ou bien la tendance à l'inceste qui marque la famille d'Abraham. Sara, son épouse, est aussi sa demi-sœur (Genèse 20, 12) ; quant à son neveu Lot, il est enivré par ses propres filles afin de coucher avec elles et de leur donner une descendance (Genèse 19, 30-38).

que, quand la famille revient de Madian vers l'Égypte, « Dieu chercha à faire mourir » Moïse dans un gîte d'étape (Exode 4, 24). À ce moment, « Séphora prit un silex, coupa le prépuce de son fils et lui fit toucher ses pieds en disant : Tu es pour moi un époux de sang ! » (Exode 4, 25). Dieu cesse alors de faire peser une menace sur la vie de Moïse. Il faudrait arpenter les nombreux commentaires de ce passage bref, bien dans le ton des « textes de l'extrême » dans lesquels le Dieu Vivant semble se faire menaçant envers ceux qu'il aime<sup>32</sup>. L'inquiétante irruption divine rappellerait à Moïse qu'on ne peut laisser un homme incirconcis dans le peuple de Dieu<sup>33</sup>. Séphora, comprenant l'enjeu, accomplit alors son geste inattendu : elle circoncit le fils, Guershom, qu'elle a conçu de Moïse et touche de son prépuce sanglant soit les pieds de son époux, soit ceux de ce même fils (à qui renvoie au juste « ses pieds » ?). Le terme *pieds* est habituellement compris comme un euphémisme pour les organes sexuels ; s'il est fait mention des « pieds » de Moïse, Séphora rappellerait la circoncision de son mari et présenterait leurs noces en les plaçant sous le signe de cette marque de l'alliance : « Tu es pour moi un époux de sang. »<sup>34</sup>

Quoi qu'il en soit du sens de cette scène énigmatique, nous comprenons que Séphora, en un moment crucial, sait ce qu'il convient de faire quand Dieu se présente. Avant que l'ange exterminateur ne preserve les maisons des Hébreux marquées par le sang de l'agneau pascal, Séphora, par le sang de son fils, détourne l'attaque divine loin de son mari<sup>35</sup>. Ce registre

<sup>32</sup> Parmi ces textes, on peut penser à Genèse 22 (Dieu demande à Abraham de lui sacrifier son fils), à Genèse 32, 23-33 (un homme mystérieux, qui s'avérera être Dieu lui-même, combat avec Jacob de nuit), à Josué 5, 13-15 (Josué, entrant en Terre promise, rencontre « le chef de l'armée du Seigneur » qui tient son épée dégainée). Notons au passage que Josué 5, qui parle de la circoncision des Hébreux par Josué au moyen de couteaux de silex lors de l'arrivée en Terre promise, est habituellement mis en relation avec notre passage de Exode 4, 24-26.

<sup>33</sup> Les targums sont des traductions araméennes glosées du texte hébreu de la Bible, exécutées en milieux juifs et mises par écrit dans les premiers siècles de notre ère. Pour notre passage, ils apportent diverses additions : ce n'est pas Dieu lui-même qui attaque Moïse, mais un de ses anges, l'ange exterminateur. Si le fils de Moïse n'était pas circoncis, c'est que Jéthro s'y était opposé. Le sang de la circoncision du fils expie le péché de Moïse qui n'avait pas réagi à son beau-père. Voir LE DÉAUT Roger, *Targum du Pentateuque. Traduction des deux recensions palestiniennes complètes*, vol. II : *Exode et Lévitique*, Paris : Cerf, coll. « Sources chrétiennes », 1979, p. 38-41.

<sup>34</sup> Selon un targum, « ses pieds » désigneraient ceux de l'ange exterminateur qui attaque Moïse : « [Séphora] coupa le prépuce de son fils et l'apporta aux pieds de l'exterminateur ». Voir VERMES Geza, *Scripture and Tradition in Judaism. Haggadic Studies*, Leiden : Brill, coll. « Studia Post-Biblica », 1961, le chapitre « Circumcision and Exodus IV 24-26 – Prelude to theology of Baptism », p. 181-182.

<sup>35</sup> On ne peut que renvoyer au commentaire monumental sur l'Exode de Cornelis

de l'agression divine, si intolérable pour les modernes, situe la relation avec Dieu dans l'urgence, dans l'alternative de la vie ou de la mort. Il contribue aussi à manifester Moïse comme partie prenante de son peuple, voire comme prototype. Les dangers mortels qui guetteront sans cesse Israël, y compris les sentences de mort lancées par Dieu à l'encontre de son peuple rebelle, Moïse les a déjà connus dans sa propre chair. L'intervention de Séphora participe d'un fil rouge qui se déroule depuis la Genèse : des étrangers mettent Israël à même d'accomplir sa vocation. La manière soudaine et imprévisible avec laquelle Séphora passe à l'action répond à la vivacité inattendue de l'assaut divin. Séphora et Dieu interagissent selon le même tempo<sup>36</sup>.

---

HOUTMAN, *Exodus*, quatre volumes (trois volumes de commentaires et un volume de suppléments), Kampen : KOK Publishing House, coll. « Historical Commentary on the Old Testament », 1993-2002, qui est aussi une somme de tout ce qui s'est écrit sur l'Exode ; voir ici vol. I, p. 432-449. L'auteur défend le point de vue que la circoncision a dû être à l'origine conférée à Moïse, puis reportée sur le fils, afin de ne pas suggérer que Moïse était incirconcis et que sa femme a exécuté cette opération sur lui. Il me semble que, dans notre passage comme dans beaucoup d'autres analogues, le texte, par ses étrangetés (par exemple, la formule « ses pieds » : ceux du fils ou ceux du père ?), suggère évidemment une scène attendue (ici : la circoncision de Moïse ; si Dieu l'attaque, c'est qu'il n'a pas subi la circoncision), mais qui bifurque vers une autre mise en scène qui dit davantage. On est tentés, en bons spécialistes des textes, férus de décryptage, de restituer le scénario « originel », mais c'est en fait revenir en arrière, vers une solution banale. Si les auteurs et rédacteurs ont pris un autre chemin que celui de l'incirconcision de Moïse et de ses conséquences, est-ce par autocensure ? Ils ont, à mon sens, préféré ici aborder un thème fondamental depuis la Genèse : obtenir la vie par le fils. Le fils (en l'occurrence Guers-hom) n'est pas un masque convenable ou un ersatz textuel du père (Moïse) : il est celui grâce à qui la vie est donnée à son père. Ce thème du fils qui focalise l'action de Dieu apparaît juste avant notre passage en Exode 4, 22-23 : Israël est le « fils premier-né » de Dieu (ce qui est une révélation inouïe) et le fils de Pharaon sera visé si son père ne relâche pas les Hébreux.

<sup>36</sup> On pourra se reporter à l'ouvrage de GOROSPE Athena E., *Narrative and Identity. An Ethical Reading of Exodus 4*, Leiden/Boston : Brill, 2007. Pour le passage qui nous intéresse, je trouve que l'auteur est un peu prisonnier du concept de seuil, d'expérience liminaire (*Liminal Experience*), qu'elle emprunte à Arnold van Gennep. Comme on l'a dit plus haut dans une note concernant Houtman, il me semble que cette notion est certes bienvenue : Moïse, en Madian, vit un « rite de passage », pour reprendre une autre expression de Gorospe, avant de repartir pour l'Égypte et pour la marche au désert ; cela est vrai aussi de cette attaque de nuit à l'hôtellerie où Séphora réagit comme il faut. Mais le texte dit davantage ou dit autrement cette étape attendue du « passage » pour un héros en devenir. Ainsi Séphora ne se contente-t-elle pas d'assurer le franchissement d'un seuil, elle prophétise aussi une réalité toujours vraie : l'alliance avec Dieu inscrite dans la chair arrête la mort. Épouse de Moïse, elle manifeste que cette vérité est peut-être aussi valable pour les nations, ce qui est va bien plus loin que le caractère transitoire et épisodique du rite de passage.

## FEMME ÉTHIOPIENNE

Il existe une autre mention du mariage de Moïse : elle se trouve dans le chapitre 12 du livre des Nombres. Le frère et la sœur de Moïse, Aaron et Miryam, maugréent « *contre Moïse au sujet de la Koushite qu'il avait prise – c'est une Koushite qu'il avait prise pour femme.* » (Nombres 12, 1) Selon ce texte, l'épouse de Moïse serait originaire de Koush, c'est-à-dire d'Éthiopie. Plusieurs explications sont données concernant cette précision qui semble contredire la mention d'une femme madianite. Moïse aurait pris une autre femme en mariage sans que l'on reçoive davantage d'explications. Cette femme est à nouveau une étrangère, venue qui plus est des confins du monde. L'Éthiopie (*Koush* en hébreu), dans l'Antiquité grecque ou biblique, désigne en effet un territoire qui passe pour s'étendre aux bornes les plus méridionales de l'*oïkoumènè*<sup>37</sup>. Moïse aurait donc convolé (successivement ?) avec deux étrangères... D'autres estiment que le vocable *Koushite* désigne ici une native, non de l'Éthiopie, mais de Koushan, qui serait une partie du pays de Madian, sinon un autre nom de cette dernière contrée. On cite alors un verset du prophète Habacuc qui évoque le Seigneur venant des terres lointaines et s'avançant au milieu des nations : « *Je vois les tentes de Koushan réduites à rien, les toiles du pays de Madian frémissent.* » (Habacuc 3, 7). La femme de Moïse incriminée serait donc bel et bien Séphora, une Koushanite – appelée « *Koushite* » dans notre verset des Nombres – issue de la terre de Madian. Cette explication que proposent souvent les notes de nos traductions modernes est passable : une confusion entre *Koushite* et *Koushanite* laisse quand même perplexe. S'il s'agit d'une erreur, elle est en tout cas ancienne : les traducteurs grecs, au III<sup>e</sup> siècle avant notre ère, lisaient apparemment déjà « *Koushite* » dans le texte hébreu qu'ils avaient sous les yeux puisqu'ils le traduisirent par le terme : *aïthiopiassè*, « *éthiopienne* »<sup>38</sup>. Rodney St. Sadler donne un bon dossier des exégèses modernes concernant ce verset. Il remarque après d'autres que Miryam,

<sup>37</sup> Le nom *Koush* apparaît dès Genèse 2, 13 : un des fleuves du paradis, le Guihôn, contourne le pays de Koush (l'Éthiopie, comme traduisent les Septante).

<sup>38</sup> On consultera avec profit la traduction de la Septante, richement commentée, de DORIVAL Gilles, *La Bible d'Alexandrie*, vol. IV : *Les Nombres*, Paris : Cerf, 1994. L'auteur évoque en particulier (p. 300-301) les traditions juives faisant état d'un mariage de Moïse avec la reine d'Éthiopie. Cette idée est évoquée dans des œuvres aussi différentes que le targum de Jonathan et les *Antiquités Juives* de Flavius Josèphe (II, 251-253). Ce dernier développe tout un roman sur Moïse, qui, alors qu'il est encore dans sa période égyptienne, est envoyé par Pharaon combattre en Éthiopie et accepte d'épouser la fille du roi de ce pays qui s'est éprise de lui en échange de la reddition de la capitale.

qui a murmuré contre cette épouse éthiopienne de son frère, n'obtient pas gain de cause de la part de Dieu ; au contraire, elle se couvre bientôt de lèpre : « *Elle était lépreuse comme neige* » (Nombres 12, 10). Protester contre la femme noire vaut à Miryam d'avoir une peau que la subite maladie blanchit inhabituellement<sup>39</sup>. Il faudra l'intercession de Moïse assortie de sept jours d'exclusion de Miryam hors du camp pour qu'elle retrouve sa santé et sa place parmi les siens.

Je ne prétends pas apporter le dernier mot à ce bref épisode. Cette Koushite est-elle Séphora elle-même qu'une tradition différente rend originaire d'Éthiopie plutôt que de Madian ? Est-elle une autre femme de Moïse ? Des commentaires juifs ont été développés sur cette question depuis l'Antiquité. L'important pour notre enquête est de constater que la vie de Moïse pose problème : il fait entrer en Israël, dans son intimité d'homme à qui Dieu parle, une femme ou deux qui viennent des confins. Rien ne nous est dit sur la relation avec la Koushite et bien peu de choses ont été racontées concernant Séphora. Pourtant, l'une et l'autre, si elles sont bien deux femmes différentes, se trouvent à chaque fois au cœur d'un débat dans lequel Dieu se révèle. En Exode 4, Séphora procède au signe essentiel de la circoncision : c'est par l'alliance avec Dieu que la mort s'éloigne ; la Koushite suscite une polémique dans laquelle Dieu prend parti contre les détracteurs de cette femme et apparaît pour témoigner en faveur de Moïse de manière inouïe. Dieu dit en effet à Aaron et à Miryam qui avaient murmuré que, s'il parle avec les prophètes par les moyens habituels de la vision et des songes, « *il n'en va pas de même pour mon serviteur Moïse : il est l'homme de confiance dans toute ma maison [ou bien : « il est fermement établi dans toute ma maison* »]. *Bouche à bouche je parle avec lui, (comme) une vision, non pas par énigme. C'est la forme du Seigneur qu'il contemple. Pourquoi donc n'avez-vous pas craint de parler contre mon serviteur Moïse ?* » (Nombres 12, 7-8).

À l'occasion d'une contestation sur la femme koushite, dont la présence relance le débat embarrassant sur la situation matrimoniale de Moïse, Dieu prononce une des plus belles déclarations d'amitié et d'estime qu'il ait jamais effectuée à propos d'un humain. Le sujet tabou de la vision de Dieu (peut-on réellement le voir ?), il l'aborde lui-même, enseignant pour la première fois que Dieu se donne à-

<sup>39</sup> La comparaison avec la neige est en général comprise comme l'évocation d'un blanchiment soudain. Certains y voient plutôt l'allusion à une texture floconneuse, écailleuse que prendrait la peau. Voir SADLER Rodney St., *Can a Cushite change his skin ?*, New York : T & T Clark International, 2005, p. 32-38.

naître sous une forme qu'un homme peut percevoir. Le moins que l'on puisse conclure est que les femmes étrangères de Moïse, bien loin de détourner de Dieu le font au contraire venir. Arrivées des lointains et intimes de Moïse, elles semblent offrir une image de la relation que Moïse vit avec Dieu. Lui aussi, en effet, vient d'un ailleurs sur lequel personne ne peut mettre la main, lui aussi est intime de Moïse à qui il parle « bouche à bouche », par qui il se laisse envisager. La nature révélatrice de ces noces, on peut la décrypter dans l'absence de toute « médiatisation » de la vie privée de Moïse. Ses femmes ne nous apparaissent que pour révéler l'intimité de l'union profonde et mystérieuse de Moïse avec Dieu. Ces mariages intolérables disent l'alliance nuptiale avec Dieu.

### TRIPLE NATIONALITÉ

Avant qu'on ne mentionne la femme koushite, un texte nous présente Moïse en train de solliciter son beau-frère, Hobab, le Madianite, pour qu'il vienne avec Israël : « *Ne nous abandonne pas, je t'en prie, car, comme tu sais où nous pouvons camper dans le désert, tu seras pour nous comme des yeux. Si donc tu viens avec nous, ce bien dont le Seigneur nous fera bénéficiaire, nous t'en ferons bénéficiaire* » (Nombres 10, 31-32). On ne sait quelle est finalement la décision de Hobab ; on soupçonne plus tard qu'il s'est rendu aux arguments de Moïse (Juges 4, 11). Le thème des relations de Moïse avec sa belle-famille poursuit donc son développement dans les textes. Certes, les mentions sont discrètes de Jéthro, de Séphora sa fille et de Hobab son fils, mais elles finissent par former un « dossier » cohérent : Moïse a été recueilli par Jéthro, il a été sauvé, avec son fils, par Séphora, il a marché au désert guidé par Hobab<sup>40</sup> – ce dernier recevant la promesse de recevoir le même bien que le Seigneur réserve à son peuple.

Dans le livre des Juges, qui évoque la période où Israël, installé en Terre promise, se dote de ses premières institutions, les descendants du beau-père de Moïse sont mentionnés. Ils sont alors présentés comme des Quénites, en Juges 1, 16. Peu après, on mentionne Héber, le Quénite, qui « *s'était séparé de Quain, des fils de Hobab, beau-père de Moïse* » (Juges 4, 11)<sup>41</sup>. C'est la femme de ce Héber, Yaël, qui prendra l'initiative

<sup>40</sup> Ce binôme esquissé de Moïse et de Hobab qui marchent au désert rappelle celui que formaient Josué et Caleb, les deux explorateurs marchant du même pas au milieu d'un groupe réticent (Nombres 13-14). Dans ces paires qui s'avancent se dit quelque chose d'Israël et des nations, avançant possiblement ensemble.

<sup>41</sup> Hobab est ici présenté comme « beau-père » de Moïse alors que Nombres 10 l'a donné

de tuer Siséra, le général cananéen ennemi d'Israël. Pour les Juges donc, Hobab et sa famille sont des Quénites. Cette race, mentionnée d'abord en Genèse 15, 19, pourrait tirer son nom de Caïn. Disons au moins que l'ancêtre éponyme Quain, comme on l'a retranscrit auparavant, porte le même nom que le premier-né d'Ève (que l'on transcrit communément en *Cain*). La belle-famille de Moïse nous renvoie donc à trois appellations ethniques : Madianite, Koushite, Quénite. Jéthro a accueilli Moïse, l'hébreu égyptianisé, et l'a aidé à donner à Israël ses premières institutions ; la fille de cet homme a épousé Moïse et a procédé à la circoncision de leur fils ; le frère de cette femme, Hobab, a conduit le peuple à travers le désert et s'est installé au sud de la Terre promise avec la tribu de Juda (Juges 1, 16) ; une de ses descendantes, Yaël, a contribué à délivrer Israël de la main des Cananéens.

### JEUX DE CONTRASTES

La part intolérable de l'étranger est donc présente au cœur d'Israël, de manière non pas périphérique et subreptice, mais officielle, liée à la personne même de son chef et législateur. Le fait que Hobab conduise Israël dans ses pérégrinations au désert suggère la présence d'un binôme improbable : celui de Moïse et de cet homme de Madian qui tous deux guident le peuple des Hébreux. Ce binôme rappelle celui que formaient Caleb l'Édomite et Josué, serviteur et « dauphin » de Moïse, qui tous deux parmi les douze explorateurs engagèrent le peuple à pénétrer dans ce « bon pays » que le Seigneur offrait. Le duo de Moïse et de son beau-frère fait aussi pendant à cet autre que forme Moïse avec son frère Aaron, le premier prêtre d'Israël ; les deux, depuis le début, sont à la tête du peuple. Et cette paire elle-même répond à une autre encore dont Moïse est le pivot : celle qu'il constitue avec son beau-père Jéthro, ce dernier étant prêtre de Madian. Deux figures de prêtres s'imposent donc à Moïse : Jéthro et Aaron. Le premier reconnaît Moïse pour ce qu'il est et le seconde quand il s'agit d'organiser Israël ; mais c'est un prêtre païen. Le second est un prêtre israélite dûment institué sur l'ordre de Dieu, mais sa première action sacerdotale sera de fabriquer un veau d'or (Exode 32). Un prêtre païen mis en relation avec Moïse et un *cohen* d'Israël poussant au sacrilège : laquelle des deux situations est-elle la plus intolérable ? On constate en tout cas que cette belle-famille manifeste aussi son importance dans nos textes par les jeux d'appariements qu'elle occasionne : Moïse est au centre d'un jeu de contrastes et de correspondances qui aide à penser (Qu'est-ce

---

pour son beau-frère et a donné Jéthro (aussi appelé Réouel) pour son beau-père. Peut-être le terme ici employé peut-il avoir une extension large : les membres de la belle-famille ?

qu'un prêtre authentique ? Qu'est-ce qu'un guide d'Israël ?...), qui déplace les frontières : un prêtre madianite contribue à réglementer Israël, un prêtre d'Israël y perpètre l'idolâtrie...

## DAVID CONTRE OU CHEZ LES PHILISTINS

Ce que nous avons évoqué concernant Moïse pourrait avoir bien d'autres illustrations chez divers personnages<sup>42</sup>. J'aborderai ici le cas de David, figure de référence de la royauté en Israël. Je le ferai de manière rapide, n'étudiant que ses rapports avec les ennemis philistins, comme une sorte de vérification de ce que nous avons mis en lumière concernant Moïse. David, comme Moïse, est une figure de sauveur du peuple et à ce titre, les deux personnages peuvent être comparés.

David a reçu l'onction qui le fait messie, un être consacré qui reçoit de Dieu la mission de sauver son peuple de ses oppresseurs. On raconte la vie de David dans les livres de Samuel et au début des livres des Rois (il meurt en 1 Rois 2, 10), mais son aura est considérable dans un grand nombre de livres bibliques. La plupart des psaumes lui sont attribués, les prophètes le mentionnent comme le fondateur d'une dynastie dont on espère qu'elle durera malgré les vicissitudes de l'histoire ; certains l'annoncent même comme le roi qui doit venir (Jérémie 30, 9). C'est dire que David est une figure centrale sans laquelle il n'est pas possible de penser le destin d'Israël. Or David est aussi un des personnages les plus engagés – faudrait-il dire : compromis ? – dans les relations avec des étrangers. Il combat les Philistins et telle est sa mission sacrée, mais il passe aussi une partie de sa vie chez eux, au service d'Akish, un de leurs rois<sup>43</sup>. Le royaume de David a des frontières fluctuantes qui semblent intégrer des groupes intolérables.

### DAVID, DESCENDANT DE L'ÉTRANGÈRE

Rappelons d'abord que David est l'arrière-petit-fils de Ruth, une femme de Moab, épousée par Booz, un Israélite de la tribu de Juda qui accomplit son devoir de « racheteur » (go'el en hébreu). Tout s'opposait à ce que

---

<sup>42</sup> Concernant les fondateurs mêmes d'Israël, les exemples sont nombreux de relations étonnantes avec des étrangers. Abraham rencontre Abimélech, le roi des Philistins, chez qui il s'est réfugié lors d'une famine. C'est Abimélech qui mettra Abraham en demeure de se dire l'époux de Sara et non son frère (Genèse 20). La servante de Sara, Hagar l'Égyptienne, est le premier être humain qui reçoit la visite d'un ange ; elle est aussi la première dans la Bible qui suggère qu'elle a vu Dieu (Genèse 16, 13).

<sup>43</sup> La parole de Dieu qui fonde la mission du roi messie est donnée à Samuel en 1 Samuel 9, 16 : « *C'est lui [Saül qui sera oint comme roi] qui sauvera Israël de la main des Philistins.* »

Booz épouse Ruth : il n'est pas le plus proche parent, il est âgé alors que Ruth est jeune encore, il est riche alors que Ruth est dans le besoin, mais surtout Ruth est une étrangère qui a été élevée dans le paganisme et il est impensable qu'un homme issu de la fine fleur d'Israël convole avec elle. Il existe d'ailleurs depuis le funeste épisode de Baal-Péor où les filles de Moab séduisirent des Israélites un blâme particulier contre les femmes de ce pays (Nombres 25, 1-3)<sup>44</sup>. Puisque tout est réuni pour que les noces ne puissent se faire, elles se feront, bien sûr. Une fois de plus, cette histoire n'est pas laissée aux marges d'Israël ni recouverte des brumes de l'oubli. Elle fait d'objet d'un opuscule qui la raconte (le livre de Ruth) et surtout elle débouche sur une généalogie qui mène au roi David (Ruth 4, 18-22). Le fils de Ruth et de Booz, Obed, engendre Jessé qui est le père de David. Rappeler que le messie d'Israël par excellence a une ascendance moabite identifiable signale d'emblée que la chair de ce roi est issue d'un métissage interdit<sup>45</sup>. Une fois de plus, cette présence insupportable de l'étranger dans le corps consacré du roi provoque la réflexion.

#### LA PHILISTIE : ENNEMIE OU REFUGE ?

Je me limiterai ici à signaler une étrange collusion que nos textes évoquent de manière persistante : celle de David et de ses ennemis philistins. David accomplit son premier exploit contre Goliath, le champion de la Philistie (1 Samuel 17). Les Philistins sont depuis le temps des Juges les ennemis de l'intérieur pour Israël. Dès ses débuts, David est donc confronté à eux et bien des années plus tard, quand enfin il conquiert Jérusalem, il leur livre un ultime combat (2 Samuel 5, 17-25). Or, quelque temps après sa première victoire, remportée sur Goliath de Gath, David est constamment poursuivi par Saül, le roi messie d'Israël, et se réfugie un jour chez Akish, le roi de Gath (1 Samuel 21, 11-16). Son séjour dure peu : sa présence est si étrange pour ses hôtes philistins qu'il ne se sent pas en sécurité et prend à nouveau la fuite. Bientôt il retrouve sa qualité d'officier d'Israël et inflige aux Philistins « *une grande défaite* » (1 Samuel 23, 1-5). Revirement quelque temps plus tard : toujours traqué par Saül, David et ses six cents hommes trouvent asile à nouveau chez les Philistins ; David devient cette fois ami du roi de Gath. Il obtient une cité

<sup>44</sup> Le Deutéronome ira très loin en stipulant que les ressortissants d'Ammon et de Moab « *n'entreront pas dans l'assemblée du Seigneur ; même leur dixième génération n'entrera pas dans l'assemblée du Seigneur. Il en est ainsi pour toujours* » (Deutéronome 23, 4-5).

<sup>45</sup> Dans les livres de Samuel, il existe un écho discret des accointances de David avec le royaume de Moab. Quand David est poursuivi par Saül et entre dans la clandestinité, il place ses parents sous la protection du roi de Moab (1 Samuel 22, 3-4).

du souverain ci-devant ennemi (1 Samuel 27, 6) et devient son garde personnel (1 Samuel 28, 2). Seize mois plus tard, les chefs philistins ne supportent plus cette situation ambiguë : en cas de guerre contre Israël, David soutiendra-t-il les Philistins ou se retournera-t-il contre eux ? David s'enfuit, une fois de plus, même si Akish l'assure de sa confiance. Plus tard, quand David monte enfin sur le trône à la mort de Saül, un nouvel ennemi surgit en la personne de son fils Absalom. Ce dernier fomente un coup d'État et David est contraint à l'exil pendant quelque temps. Il part en compagnie de ceux qui veulent le suivre. Alors que, pour quitter Jérusalem, il franchit le Cédron et s'apprête à gravir le mont des Oliviers, il s'aperçoit qu'un chef de guerre, Ittaï de Gath, le suit avec « *les six cents hommes qui étaient venus de Gath à sa suite* » (2 Samuel 15, 18). David le renvoie : il ne peut infliger à un étranger, résidant depuis peu en Israël, de se solidariser avec un roi en difficulté politique. Mais Ittaï insiste et David accepte sa présence et celle de son escadron. Alors que la majorité des Israélites s'est ralliée à Absalom, David reçoit comme soutien massif ce groupe de militaires issus des ennemis héréditaires d'Israël.

#### L'ARCHE CHEZ UN « SUPER-ÉTRANGER »

Revenons à un épisode antérieur. Lorsque David décide d'amener l'arche d'alliance à Jérusalem qu'il vient de conquérir, il la dépose pendant quelque temps *ad experimentum* dans la maison d'Obed-Édom, originaire de Gath, une cité philistine. L'arche est en effet le siège redoutable de la présence de Dieu : est-il viable pour des humains d'habiter une cité où Dieu lui-même demeure ? L'expérience de résidence chez le Gathite s'avère concluante et on en informe David en ces termes : « *Le Seigneur a béni la maison d'Obed-Édom et tout ce qui lui appartient, à cause de l'arche de Dieu* » (2 Samuel 6, 12). David fait alors définitivement monter l'arche dans sa capitale. Or, Obed-Édom est marqué par une double appartenance : son nom (« Serviteur d'Édom ») suggère une relation aux Édomites, qui font partie des ennemis traditionnels d'Israël ; il est en outre le résident d'une cité d'où est sorti Goliath. L'arche est donc envoyée chez un « super-étranger » et, de manière surprenante, cet objet vivant, le plus sacré qu'Israël ait connu, s'acclimate parfaitement dans la maison de cet hôte inattendu. La demeure d'Obed-Édom a donc été une anticipation de Jérusalem<sup>46</sup> : il y fut prouvé que l'arche était

<sup>46</sup> On retrouve le nom Obed-Édom dans le livre des Chroniques. Ce nom désigne un Lévite, chanteur du temple de Jérusalem (1 Chroniques 15, 21 ; 16, 38 ; 26, 4.8.15). Est-ce notre Obed-Édom de 2 Samuel 6 qui, d'étranger absolu, serait passé dans la tribu sacerdotale de Lévi ? On ne peut trancher définitivement, mais le fait qu'on puisse

compatible avec l'habitat humain. Ce lieu précurseur de la ville sainte résonne pourtant des noms – Édom et Gath – de deux nations proches et menaçantes à l'époque de David<sup>47</sup>.

Je n'ai parlé que des relations de David avec les Philistins, mais il faudrait au moins évoquer les rapports qu'il entretient avec d'autres ethnies. David conquiert Jérusalem sur les Jébusites qui y résidaient jusque-là (2 Samuel 5, 6-10). Mais quand un fléau se déchaîne sur Israël et qu'il faut l'arrêter par un sacrifice d'apaisement, il reçoit un terrain dans la capitale de la part d'Arauna le Jébusite. Voici une traduction possible (la plus obvie, à mon sens) de ce que dit alors Arauna à David : « *Tout cela* [son terrain, ses bœufs qu'il offre pour le sacrifice et la charrue pour servir de combustible à l'holocauste], *tout cela, Arauna le roi l'a donné au roi* » (2 Samuel 24, 23). Arauna serait donc un ancien roi de Jébus (l'antique nom de Jérusalem) qui, en un temps difficile, offrirait au roi David un lieu de sacrifice, en une passation de pouvoir discrète, mais non sans grandeur. Il faudrait aussi souligner qu'à la prise de Jérusalem, David reçoit l'ambassade du roi Hiram de Tyr qui envoie matériaux et artisans pour lui construire un palais (2 Samuel 5, 11-12). Entre Arauna, Obed-Édom, Hiram et Akish, le roi des Philistins, les lieux du pouvoir davidique et la personne même du roi, qui descend de Ruth la Moabite, sont marqués, de manière superlative, par des étrangers.

## CONCLUSION

La frontière fixe les bornes du tolérable et de l'intolérable. Israël représente bien une réalité cohérente : un peuple formé de groupes divers qui reconnaissent YaHWéH comme Dieu et qui se réfèrent à une histoire commune. On appartient à Israël en naissant de parents israélites. Les communautés qui ne sont pas prêtes à reconnaître YaHWéH, ou qui

---

légitimement se poser la question pose une éventualité extraordinaire.

<sup>47</sup> Cette manière de souligner l'origine étrangère apparaît encore dans les Évangiles. Jésus est ainsi interpellé un jour par une Cananéenne, venue à sa rencontre depuis le territoire de Tyr et de Sidon. Elle semble donc à la fois issue de Canaan et de la Phénicie (Matthieu 15, 21-22). Dans le texte parallèle de l'évangile de Marc, cette femme est présentée comme une « *grecque d'origine syro-phénicienne* » (Marc 7, 26). Si l'on fait le répertoire des appartenances dans nos deux passages, cette femme est détentrice de pas moins de quatre nationalités. Cette « hyperxénie » va de pair avec des paroles de Jésus qui sont parmi les plus fortes qu'il ait jamais dites à un être humain : « *Qu'il te soit fait comme tu veux* » (Matthieu 15, 28). La seule autre fois que de tels mots sont proférés par Jésus, c'est quand, à Gethsémani, il s'adresse à son Père : « *Non pas comme je veux, mais comme tu veux* » (Matthieu 26, 39). À la plus étrangère, Jésus adresse une formule qu'il réserve par ailleurs à son Père.

risquent de l'amalgamer à leurs panthéons, ou même d'imposer leurs divinités à la place du Dieu d'Israël, il faut à tout prix éviter d'entrer en relations avec elles. Le mode de relations le plus dangereux à cet égard s'avère être les liens matrimoniaux ; prenant des conjoints issus de ces peuples, on risque d'accueillir avec eux leurs divinités nationales ou tribales. La représentation d'un tel risque serait l'affaire de Baal-Péor (Nombres 25, 1-3) : les femmes de Moab séduisent les hommes d'Israël et les amènent à sacrifier à leur dieu. Or, les Moabites se sont alliés précédemment aux Madianites pour affaiblir Israël (Nombres 22, 4) ; c'est donc une offensive des nations contre l'intégrité d'Israël qui s'exprime dans ces événements. Le registre ethnique (Israël opposé à Moab et Madian) s'exprime en une histoire privée : un Israélite amène parmi les siens une femme madianite. Les deux sont tués sur-le-champ par le prêtre Phinéas, Moïse étant présent. Cet épisode pourrait résumer notre propos : Moïse lui-même a épousé une femme madianite – et peut-être aussi une femme éthiopienne – et continue d'entretenir des relations avec sa belle-famille. En tant que leader d'Israël, sa situation particulière atteint aisément une extension symbolique : ce qui est vrai pour le chef le deviendra-t-il aussi pour tout un chacun dans le peuple ?

La question est bel et bien posée dans les Nombres. Quand Moïse n'en peut plus de conduire le peuple rebelle qu'il a fait sortir d'Égypte, Dieu lui adjoint des Anciens qui porteront la charge avec lui. Ceux-ci, au nombre de septante, rassemblés en dehors du camp des Hébreux, reçoivent alors l'esprit du Seigneur qui reposait sur Moïse ; deux hommes, Eldad et Médad, qui étaient restés dans le camp, reçoivent aussi cet esprit. À Josué qui s'en étonne, Moïse rétorque : « *Ah ! Si tout le peuple du Seigneur était composé de prophètes, si le Seigneur mettait son esprit sur eux !* » (Nombres 11, 29). Cette extension à tous de ce qui arrive à certains, même à ceux qui semblent recevoir indûment le don de l'esprit, ne pourrait-on la transposer aux noces avec les étrangers ? On paraphraserait ainsi la réplique de Moïse : « *Ah ! Si tout le peuple pouvait convoler comme Moïse l'a fait avec des époux ou des épouses aussi dignes de YaHWÉH que l'est Séphora ou l'épouse koushite !* »<sup>48</sup>

C'est justement après que Moïse a appelé de ses vœux un peuple de prophètes que survient l'épisode de la femme éthiopienne qui vaut

<sup>48</sup> On notera que le souhait de Moïse que l'Esprit descende sur tout le peuple est repris par le prophète Joël ; Dieu annonce qu'il répandra son esprit sur toute chair : les fils et les filles, les vieillards et les jeunes, les esclaves et les servantes (Joël 3, 1-2). Dans la même veine, la réalité matrimoniale dont témoigne Moïse pourrait-elle s'étendre au peuple tout entier ?

une théophanie lors de laquelle Dieu parle intensément de sa considération envers Moïse. La Koushite ne jette aucune ombre sur l'évocation que fait le Seigneur de son serviteur Moïse ; bien plus, comme nous l'avons évoqué plus haut, on dirait qu'elle n'existe que pour déclencher ce témoignage de Dieu à l'égard de Moïse. Alors que Miryam et Aaron désignent une frontière – qui semble tout à fait légitime à première vue (une épouse venue des confins de la terre habitée peut-elle résider en Israël ?) –, Dieu répond par une abolition de la frontière entre lui et Moïse : il affirme qu'il se montre à Moïse sans utiliser les médiations habituelles. L'exotique Éthiopienne qui a convolé avec le guide d'Israël manifeste-t-elle la relation du Dieu lointain qui se fait l'intime de celui qu'il aime ? Va-t-elle même jusqu'à exprimer la proximité de Dieu avec tous ceux qui acceptent de se laisser approcher par lui, une fois franchies les nécessaires limites qui balisaient la relation ? Que Dieu saisisse la question des noces pour révéler son amitié avec Moïse, lequel « contemple la forme de Dieu », mérite en tout cas d'être médité.

Nous l'avons vu dans notre parcours, Moïse n'est pas un cas particulier que l'on pourrait reverser au dossier des grands hommes autorisés à faire l'inverse de ce qu'ils préconisent pour les autres. Le messie David est lui aussi au cœur d'un écheveau dans lequel les Hébreux et les étrangers mêlent leurs fils bigarrés. Ennemi juré des Philistins, David devient leur hôte quand Saül le poursuit, il en reçoit même un territoire, puis se retrouve chef d'un contingent philistin quand il part en exil. Cette traversée paradoxale transforme les repères du tolérable et de l'intolérable : où se trouve le royaume de David ? Ceux qui poursuivaient David pendant des années pour le mettre à mort sous la conduite de Saül appartenaient-ils au royaume de David ? Ceux qui l'ont reçu chez eux et lui ont évité la mort par la main de ses proches peuvent-ils prétendre au titre de citoyens du type de royaume que David est venu instaurer ? Ittaï le capitaine philistin et ses six cents hommes accompagnent David en exil ; par contre Absalom, fils de David, suivi par une masse d'Hébreux, renverse son père et transgresse toutes les bornes du droit (il fait un putsch), de la morale (il couche avec les concubines de son père), et surtout de la relation à Dieu (il renverse celui que Dieu avait placé sur le trône). Lequel des deux relève du royaume messianique ?

Bien d'autres personnages bibliques pourraient être étudiés dans leurs rapports aux frontières. Samson, qui doit « *commencer à sauver Israël de la main des Philistins* » (Juges 13, 5), est amoureux d'une Philistine. La première fois qu'on le surprend, alors qu'il a atteint l'âge adulte, c'est au moment où il se dirige vers une cité située en territoire philistin pour

aller voir sa belle (Juges 14, 1). Ironie à l'encontre de ce sauveur qui se fourvoie d'emblée ? Peut-être. Mais si l'on se laisse guider par les textes plus que par le goût du jugement, Samson est montré sur une ligne de faille : l'intolérable philistin, comment en user avec lui ? Faut-il développer les rencontres martiales ou nuptiales ? La ligne de frontière est dangereuse – on l'a vu dans l'épisode de Baal-Péor, la séduction pouvant conduire à une assimilation indue d'Israël parmi les nations. Pourtant, il faut sans cesse revenir vers cette ligne, comme vers le lieu d'un enjeu que les partitions « claires » entre tolérable et intolérable ne parviennent jamais à faire disparaître.

C'est que, nous l'avons vu d'abord, le peuple de Dieu lui-même est régulièrement présenté comme une réalité mouvante, aux limites jamais exhaustivement définies. On ne sait pas exactement jusqu'où se portent les interdits concernant les nations (quelles nations au juste ?) ni même où commence ni où se termine le peuple d'Israël. La liste de ses tribus fait l'objet d'un véritable travail à travers les livres bibliques : chaque génération d'auteurs et de rédacteurs semble élaborer consciencieusement les conditions d'une sorte de brouillage<sup>49</sup>. La tribu de Lévi fait-elle partie des douze tribus ? Non, selon le livre des Nombres ; elle n'est pas appelée à avoir un territoire en Israël et, à ce titre, sort de la nomenclature des tribus « racinées »<sup>50</sup>. Moïse, qui appartient à cette tribu et qui est l'époux d'une (ou de deux) étrangère(s), nous indique-t-il, comme une prophétie, une manière de vivre avec des frontières sans pour autant qu'elles demeurent des limites externes et violentes ?

<sup>49</sup> Il me semble souvent, en prenant au sérieux les données si surprenantes de la Bible, que l'on pourrait dialoguer de manière plus « tolérante » de part et d'autre, entre théologiens, historiens et archéologues. Quand Israël FINKELSTEIN et Neil A. SILBERMAN, dans leur best-seller *La Bible dévoilée* (Paris : Bayard, 2002) disent, sur la base de leurs travaux archéologiques, que les Israélites sont des Cananéens qui ont partie liée avec les populations de la région (voir par exemple p. 143), peut-être sous-estiment-ils la conscience qu'ont les auteurs bibliques de ces appartenances. Ils opposent parfois les conclusions de leurs découvertes à une certaine idée qu'ils se font des textes bibliques. Montrer que ces textes soulignent les métissages tout en éclairant ce qui fonde « vraiment » le fait d'être Israélite, c'est-à-dire la foi en YaHWéH, comblerait quelque peu le fossé que l'on croit définitif – ou le fantôme de ce fossé – entre la « Science » et la « Théologie ».

<sup>50</sup> Je reprends le mot que Marcel DETIENNE – qu'il aurait fallu davantage citer ici – a remis à la mode dans son petit ouvrage *Comment être autochtone ? Du pur Athénien au Français raciné*, Paris : Seuil, coll. « Librairie du XXI<sup>e</sup> siècle », 2003. L'auteur reprend ironiquement le terme à *La Terre et les Morts* de Maurice Barrès. Je retiendrai une formule de Détiennie qui éclairerait la manière qu'a la Bible d'écrire l'histoire : elle se méfie « de l'histoire en grand uniforme national » (p. 133). On trouvera certes dans la Bible des passages glorifiant Israël et ses ancêtres ; il faut toujours les lire dans le texte plus large qui les charrie et y trouver comment ils sont remis en cause, du moins en chantier.

En intégrant en sa personne et en sa famille le débat sur les frontières, peut-être invite-t-il à remettre en question les manières dont on assume et dont on délimite l'intolérable<sup>51</sup>.

**Abstract :** The marriage of Israelites to non-Jews is a rather central prohibition of Mosaic law. However, Moses himself seems to disobey the law that he decreed, in that he married Sephora, a Midianite, and all the more so as Midian was one of the “enemy” nations of Israel. But in referring to the seven enemy nations, or to David, who temporarily left the Ark of the Covenant in the care of an Edomite, the biblical text shows on several occasions that tolerance of the foreigner, to be understood as “pagan,” has surprisingly large frontiers, to the extent that the God of Israel often intervenes through these “gentiles,” who, following the example of Sephora and her father, Jethro, indirectly allow the “chosen ones” to renew and deepen their Covenant.

---

<sup>51</sup> Ce n'est pas ici le lieu de traiter d'un des aboutissements de ce que nous avons montré et qui est le Nouveau Testament. Il me semble que les débats entre juifs et chrétiens pour savoir qui est le « vrai Israël » gagneraient à être éclairés par cette riche matière biblique.